

peut s'attendre à ce que de bonnes intentions et un dynamisme accru des députés d'arrière-ban renversent la tendance de ces dernières années à transformer en régime présidentiel le régime parlementaire canadien.

Les auteurs du rapport soulignent la nécessité d'un changement d'attitude du gouvernement, de l'opposition et des députés à l'égard de deux points clés : les votes de confiance et la discipline de parti. Un changement d'attitude est effectivement nécessaire, quoique probablement insuffisant. Le rapport n'explique cependant pas comment nous nous déferons de la

rigoureuse discipline de parti, pour commencer. Lequel vient avant l'autre : un assouplissement de la discipline de parti ou un changement d'attitude? Les bonnes intentions ne donnent pas forcément lieu à une bonne politique ou à des réformes adéquates.

Aussi longtemps que de la discipline de parti ressortira au gouvernement, toute réforme parlementaire efficace restera illusoire. Par exemple, un vote libre ne signifie pas systématiquement l'absence d'une discipline de parti implicite. L'élection du président de la Chambre des communes au scrutin secret (Rapport, p. 104) ne suffira donc

pas à retirer au premier ministre le véritable pouvoir de choisir et à le redonner à la Chambre. Après avoir lu ce rapport, on ne peut qu'être d'accord avec cette critique de la réforme parlementaire britannique : l'histoire de la réforme parlementaire est pavée de bonnes intentions qui n'ont porté aucun fruit.

Ron Landes

Département des science politiques
Saint Mary's University
Halifax

M. James Jerome a été président de la Chambre des communes de 1974 à 1980. Ce qui suit est une traduction d'un extrait de son livre qui doit paraître en octobre 1985 sous le titre *Mr. Speaker*, chez McClelland & Stewart.

«À L'AVENTURE»

Les élections eurent lieu le 8 juillet 1974 et le premier ministre Trudeau fut reporté au pouvoir avec 141 sièges. Le samedi après-midi, pendant le congé civique du 1^{er} août, j'appris en rentrant à la maison que j'avais reçu un appel urgent du ministre Mitchell Sharp. Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures communique avec des députés au mois d'août, on pense généralement qu'il s'agit d'une invitation à dîner en l'honneur d'un chef d'État en visite. Quand je l'ai rappelé, il m'a dit : J'espère que vous êtes bien assis, car je dois d'abord vous dire quelle tâche le premier ministre m'a demandé d'accepter pour que vous puissiez comprendre l'objet de mon appel. Nous avons échangé quelques blagues au sujet de son choix comme leader du gouvernement en Chambre, une fonction pour laquelle il ne se sentait pas préparé, ni du point de vue émotif ni du point de vue technique, mais dont il s'acquitta en 1974 et 1975 avec l'excellence qui le caractérisait. À titre de leader du gouvernement, l'objet de son appel paraissait un peu moins surprenant : il voulait connaître ma réaction à la possibilité d'être nommé président de la Chambre.

Nous avons immédiatement convoqué tout le monde — la famille, les amis, des membres-clés de notre organisation électorale — et nous

en avons discuté tard dans la nuit. Finalement, c'est ma femme Barry qui nous a remis les pieds sur terre, comme elle l'avait fait si souvent auparavant : Ce n'est pas une décision qui peut se prendre en établissant des comparaisons avec d'autres choses. C'est une responsabilité unique, une responsabilité que personne à l'extérieur de la Chambre des Communes ne comprend entièrement. Jim, tu dois décider si c'est là une chose que tu veux faire. Notre discussion avait en effet porté sur des aspects purement négatifs de la question. Nous étions inquiets, croyant que les électeurs y verraient une manœuvre pour me réduire au silence — et peut-être serait-ce le cas. Personnellement, cela signifiait l'abandon à jamais de toute ambition politique et allait à l'encontre de ce qui m'avait amené à faire de la politique au départ.

Mais, d'un autre côté, j'avais été fortement impressionné par la façon dont M. Lucien Lamoureux s'était acquitté de ses fonctions et par le respect que les députés lui témoignaient. J'étais aussi toujours plus à l'aise dans les situations où la rivalité partisane cédait le pas à un compromis intelligent et j'étais sûr que je serais en mesure de protéger et de faire respecter les droits de tous les députés dans de telles situations.

L'idée m'attirait de plus en plus car le défi était de taille. Lorsque le dernier invité fut parti, je savais que si le premier ministre pouvait apaiser nos craintes, j'allais accepter.

Le lendemain, j'ai appelé Mitchell Sharp. Plus tard, le premier ministre lui-même m'a téléphoné. Quand il m'a présenté l'offre, j'ai eu l'impression qu'il s'attendait à ce que j'accepte sur-le-champ. Persuadé que je ne demandais pas à le voir simplement pour lui donner une réponse négative, il me proposa une rencontre à l'heure du déjeuner au 24 Sussex, après une réunion du Cabinet prévue pour le mardi matin. Si vous n'êtes jamais venu à Ottawa au mois d'août, vous ne savez pas ce que sont l'humidité et la chaleur. Bien entendu, je portais chemise, cravate et costume et, bien entendu, le premier ministre est sorti de sa réunion du Cabinet en T-shirt et en sandales. Tandis qu'il se mettait au volant de sa précieuse Mercedes décapotable, j'envoyais ma veste et ma cravate sur la banquette arrière. Nous nous arrêtâmes à la sortie Wellington du Parlement et il proféra quelques jurons parce qu'il ne pouvait pas faire de virage à gauche. Avant même que j'aie eu le temps de sourire, les deux véhicules des services secrets avaient bloqué la circulation dans les deux sens. Par bonheur, il n'y avait pas un seul photographe en vue !

Au déjeuner, les réponses du premier ministre ont été directes et complètes. Il m'a confirmé que pour servir ses électeurs, le président disposait d'un personnel supplémentaire pour lui permettre de les satisfaire au mieux. Pour ce qui était de la circonscription aucun député, ministre ou autre n'avait intérêt à se quereller avec celui qui présidait à peu près toutes les réunions de la Chambre. Mais il y avait plus. Il estimait qu'aucun député ne devait se sentir gêné devant ses électeurs parce qu'il remplissait les fonctions de président et que le Cabinet devait toujours accéder à ses demandes pourvu qu'elles fussent raisonnables. Bien sûr, l'accent était mis sur raisonnable, mais il ajouta qu'il s'engageait personnellement à intervenir si j'estimais que ses ministres ne répondaient pas assez bien aux besoins de la région de Sudbury. Du point de vue de mon avenir, il ne niait pas que cette nomination pouvait bien être la fin de ma carrière politique, mais il ne croyait pas qu'un premier ministre doive s'engager prématurément à donner une récompense à quelqu'un dont le rendement pourrait être médiocre. D'autre part, il avait pleinement répondu aux attentes de mon prédécesseur qui venait d'être nommé au sein du Corps diplomatique à Bruxelles quelques semaines auparavant. Chose encore plus significative peut-être, il examinait alors la possibilité de nommer M. Robert McLeave, un député conservateur qui avait été vice-président pendant deux ans, à un poste au sein de l'appareil judiciaire en Nouvelle-Écosse. Ne pouvait-on alors s'attendre à ce qu'il soit généreux à l'endroit d'un président qui prendrait éventuellement sa retraite?

Il avait ainsi répondu à toutes mes objections, et je suis sûr qu'il a été surpris quand je lui ai demandé un peu de temps pour réfléchir. Ses motifs étaient valables : il procédait au choix de son Cabinet avant le début de la nouvelle législature et estimait convenable d'annoncer d'abord le nom du candidat qu'il proposait au poste de président. Ce faisant, il évitait de laisser croire que le président était choisi parmi les candidats qui n'avaient pas obtenu de poste au sein du Cabinet. On décida de se rencontrer à nouveau à 16h afin que je puisse lui donner une réponse définitive. J'ai fait un saut à la maison et ça y était.

À 16h, je suis allé informer le premier ministre de ma décision et il a commencé à rassembler les gens qui prendraient les choses en main à partir

de là. Mais près de la moitié de son personnel avait profité des seuls jours de congé disponibles pour prendre quelques vacances. En particulier, Joyce Fairbairn, son adjointe spéciale pour les questions parlementaires, était loin d'Ottawa. En conséquence, un agent des médias est venu nous trouver et nous avons simplement abordé la possibilité d'annoncer la nouvelle immédiatement. Pour ma part, tout cela me paraissait très bien. Et puis je regardais tourner l'heure en pensant au petit avion qui m'avait amené ici pendant le congé et qui retournait dans une heure environ et j'espérais être à Sudbury le plus tôt possible après l'annonce. Je suis parti presque aussitôt et me suis rendu à mon bureau pour annoncer la nouvelle à mon personnel, puis j'ai foncé vers l'aéroport. À bord de l'avion, je suis passé par toute la gamme des émotions. Je me sentais profondément soulagé que toutes les discussions et que toutes les formalités soient maintenant terminées, que la décision soit prise. Je me sentais exalté — comme cela ne m'est arrivé que deux ou trois fois dans ma vie — car je savais que j'avais pris la bonne décision !

Nous nous attendions à du remue-ménage, certes, mais pas à une telle excitation. Tous les médias étaient représentés à l'aéroport en équipes de deux et de trois personnes. Ils n'étaient pas là pour les interviews habituelles de 30 secondes pour la presse locale. Non. Ils étaient là pour la presse nationale ou internationale. À partir de ce moment, notre existence a eu un caractère national qui a duré jusqu'en 1980. Les quelques jours qui ont suivi ont été absolument ahurissants. Tout le personnel de mon bureau de circonscription et de mon bureau d'Ottawa ainsi que les membres de ma famille ont été submergés de demandes pour des séances de photographie, des interviews, de la documentation, etc.

En politique, plus vous montez, plus la chute risque d'être dramatique et dans mon cas particulier, il n'a pas fallu attendre bien longtemps. Quelques jours à peine après l'annonce faite par le bureau du premier ministre, le bureau du chef de l'opposition faisait savoir que M. Robert Stanfield regrettait profondément que le premier ministre ait négligé de le consulter sur le choix d'un candidat au poste de président, une attitude qu'il jugeait presque impardonnable. En temps normal, il lui aurait été agréable d'appuyer la proposition présentée lors de l'ouverture du Parlement et il aurait

encouragé les députés de l'opposition à l'adopter à l'unanimité. Mais dans les circonstances, il se devait d'en discuter avec son caucus avant de décider des mesures à prendre. Dans son communiqué, le chef de l'opposition précisait qu'il s'agissait d'une question de principe et qu'il n'avait rien contre la personne choisie.

En toute justice pour M. Stanfield, il y avait plus qu'une question de courtoisie dans cette affaire. Le président n'est jamais nommé, il est élu par tous les députés lors de l'ouverture. L'article 44 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que lors de la première rencontre des députés après une élection générale, la Chambre des Communes doit procéder le plus rapidement possible à l'élection d'un député au poste d'Orateur. Sans cette élection, personne ne peut se considérer le président de la Chambre. Monsieur Stanfield voulait signifier qu'il fallait mettre en valeur le rôle du président, le gardien des droits de tous les députés, en demandant au chef de l'opposition d'appuyer la proposition du premier ministre. Il estimait également qu'en plus des consultations officielles préalables, il aurait dû y avoir une conférence de presse conjointe. Incidemment, les Britanniques évitent ce problème en s'assurant que ce soient des députés des deux côtés de la Chambre qui fassent la proposition et qui la secondent.

En toute honnêteté, je ne crois que ces délicatesses parlementaires aient traversé l'esprit du premier ministre Trudeau le jour où nous avons discuté de la présidence. Normalement, il aurait pris conseil auprès de son personnel (qui était alors en vacances). De plus, on parlait déjà beaucoup au Parlement et dans la presse de ma nomination possible et le premier ministre était un peu excusable de considérer l'annonce de ma nomination comme une chose qui allait de soi.

Quant à moi, je trouvais cela typique de la vie politique : on vous présente le monde sur un plateau d'argent le matin et on vous enlève tout l'après-midi. Toute l'affaire baignait maintenant dans un climat de grande incertitude qui ne se dissipa que deux mois plus tard lors de l'ouverture du Parlement. Jusqu'au tout dernier moment, j'ai vraiment cru que quelque chose allait être dit ou fait au moment de l'élection qui me ferait croire que le choix n'était pas unanime et qui, pour des raisons d'honneur, m'amènerait à refuser la nomination. Dieu merci, cela ne s'est pas produit!